

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le quatorze du mois de Avril

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	6
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	07/04/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS :

BRUNET Michel	à	SPAGNOU Daniel
PICHON Hugo	à	CODOUL Bernard
MUNS Anthony	à	LAUGIER Nicolas
JAFFRE Sylvain	à	FERAUD Stéphanie
SEBANI Stéphanie	à	CLEMENT Jean-Louis
ODDOU Sylvia	à	PAYAN Léa

ABSENT EXCUSÉ : M. DERDICHE Cyril

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2023-05-15- SP

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois permanents communaux suite à l'avancement de grade.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois permanents communaux, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023, étant précisé que des agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade en application des lignes directrices de gestion en application depuis le 01 janvier 2021. Dans ce cadre il y a lieu d'opérer les créations et suppressions de postes suivantes.

- Création d'un poste d'Ingénieur Principal à temps complet afin de reconnaître, l'accroissement de technicité en matière de gestion des travaux et le niveau d'expertise en matière d'études ou conduites de projets au sein de la Direction de l'aménagement du territoire. La suppression du poste d'Ingénieur à temps complet interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade ci-dessus.
- Création d'un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de mettre en adéquation le niveau d'expertise et de responsabilité avec les fonctions d'encadrement de personnels et de gestion du Service Informatique. La suppression du poste de Technicien principal de 2^e classe à temps complet interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade ci-dessus.
- Création d'un poste de Technicien principal de 2^e classe à temps complet afin de prendre en compte le niveau d'expertise acquis par l'expérience professionnelle et les responsabilités de délégué à la protection des données mentionnées dans le règlement RGPD. La suppression du poste de Technicien principal à temps complet interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade ci-dessus.
- Création d'un poste d'Educateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de mettre en adéquation le niveau d'expertise et de responsabilités avec les fonctions d'encadrement de personnels et de gestion du Service des Sports. La suppression du poste de d'Educateur des activités

physiques et sportives principal de 2^e classe à temps complet interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade ci-dessus.

- Création de deux postes d'Agent de maîtrise principal à temps complet afin de reconnaître un niveau de qualification et d'expertise professionnelle requis pour être en charge de travaux d'organisation au sein des écoles maternelles. La suppression des deux postes d'Agent de maîtrise à temps complet interviendra au plus tôt lorsque les agents seront nommés sur leur nouveau grade ci-dessus.
- Création d'un poste d'Agent de maîtrise à temps complet, compte tenu des missions et des travaux techniques confiés qui nécessitent une expérience et une compétence professionnelle étendues, au sein du service Voirie/Festivités. La suppression du poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade ci-dessus.
- Création de trois postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, compte tenu de l'exécution de travaux techniques nécessitant des qualifications ou des habilitations professionnelles dans les domaines de la conduite de véhicules et des espaces verts. La suppression des trois postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe interviendra au plus tôt lorsque les agents seront nommés sur leur nouveau grade ci-dessus.
- Création de six postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet, compte tenu de l'exécution de travaux techniques nécessitant une polyvalence dans les domaines correspondant aux espaces naturels et aux espaces verts, ou à l'entretien des bâtiments et à l'hygiène. La suppression des six postes d'Adjoint technique à temps complet interviendra au plus tôt lorsque les agents seront nommés sur leur nouveau grade ci-dessus.
- Création de deux postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet, compte tenu de l'exécution de travaux d'assistance technique et éducative aux enseignants des écoles maternelles et de surveillance pendant le temps périscolaire, prenant en compte le niveau de compétences acquis par l'expérience professionnelle. La suppression des deux postes d'Adjoint technique à temps complet interviendra au plus tôt lorsque les agents seront nommés sur leur nouveau grade ci-dessus.
- Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet 25/35e, compte tenu de l'exécution de travaux de surveillance pendant le temps périscolaire et de tâches d'accueil des parents et du public, prenant en compte le niveau de compétences acquis par l'expérience professionnelle. La suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet 25/35^e interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur leur nouveau grade ci-dessus.
- Création d'un poste d'Attaché Principal à temps complet afin de reconnaître, l'accroissement de technicité et le niveau d'expertise en matière de gestion administrative, de suivi des analyses réglementaires et de coordination du planning des équipes au Service des Eaux. La suppression du poste d'Attaché à temps complet interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade ci-dessus.
- Création de deux postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, compte tenu des missions et des travaux administratifs confiés qui nécessitent une expérience et une compétence professionnelle étendues au sein du Service Etat-Civil et du Service des Eaux. La suppression des deux postes d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet interviendra au plus tôt lorsque les agents seront nommés sur leur nouveau grade ci-dessus.
- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet, compte tenu de l'exécution de tâches administratives nécessitant une spécialisation dans l'instruction de certains dossiers au sein du Service Etat-Civil. La suppression du poste d'Adjoint administratif à temps complet interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade ci-dessus.

- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet 30/35^e, compte tenu de l'exécution de tâches administratives nécessitant une spécialisation dans l'instruction de certains dossiers au sein du Service Etat-Civil. La suppression du poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 30/35^e interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade ci-dessus.
- Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet, afin de prendre en compte des compétences reconnues qui permettent un déploiement du poste sur des missions polyvalentes au sein des services administratifs et techniques municipaux. La suppression du poste d'Adjoint d'animation principal de 2^e classe interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade ci-dessus.

**Où cet exposé, après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

ACCEPTE les créations et les suppressions de postes désignées ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,

D. SPAGNOU